

Re- -pé res

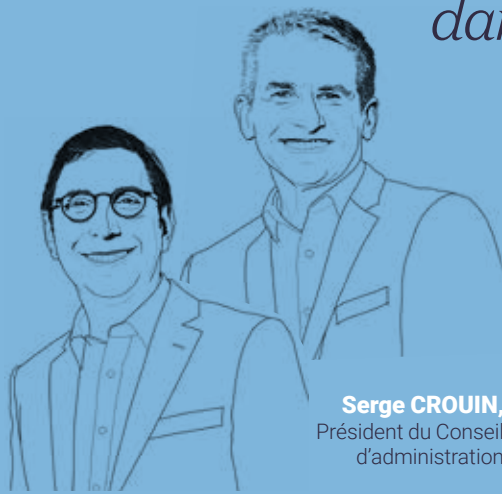
#09

Lettre
d'information
annuelle
aux adhérents



d'euros à fin 2018, en hausse de 5,9%. Un résultat très satisfaisant qui s'explique en partie par le bon positionnement concurrentiel de notre nouvelle offre d'assurance vie, GARANCE Épargne. Avec un résultat net bénéficiaire de 4,2 millions d'euros, les fonds propres de GARANCE continuent de progresser et s'élèvent à 242 millions d'euros. Vous le voyez, GARANCE est une mutuelle solide, dans laquelle les engagements de retraite et de prévoyance de ses clients sont intégralement sécurisés.

GARANCE *indépendante dans votre intérêt*



Serge CROUIN,
Président du Conseil
d'administration

Philippe BOLLECKER,
Directeur général

En 2018, GARANCE affiche des résultats en hausse et une bonne santé économique qui lui permettent de réaffirmer son indépendance et son action dans le seul intérêt de ses clients. Par ailleurs, le Conseil d'administration de GARANCE, renouvelé en partie en juin dernier, a reconduit Serge CROUIN dans ses fonctions de président du Conseil d'administration. Retour avec les dirigeants sur les belles performances de votre mutuelle.

Quel bilan dressez-vous de l'année écoulée ?

Serge CROUIN GARANCE affiche un chiffre d'affaires de 122,4 millions

Quel regard portez-vous sur la loi PACTE, qui a l'ambition de réformer en profondeur l'épargne retraite ?

Philippe BOLLECKER Sur le marché très concurrentiel qui est le nôtre, nous devons anticiper les évolutions qui découlent de la loi PACTE et qui vont transformer, en effet, le paysage de l'épargne retraite. Incontestablement, le gouvernement a souhaité favoriser l'accès des Français à l'épargne retraite en simplifiant l'offre et en la rendant plus souple et plus lisible, à travers notamment la création d'un produit unique, « le Plan de retraite individuel ». Dès le 1^{er} octobre, date d'entrée en vigueur de la loi, GARANCE proposera à tous ce nouveau plan de retraite. Toutefois, au titre de notre devoir de conseil, nous étudierons avec nos adhérents leur situation individuelle pour bien mesurer avec eux les avantages de cette nouvelle offre au regard de leur situation personnelle. Cette évolution est pour nous une réelle opportunité de faire valoir notre service de proximité et notre sérieux auprès de nos clients. ●

Actualités
P.2/3

Produits &
services
P.4

Engagements
P.5

Gouvernance
P.6/7

Point
de rencontre
P.8

Loi PACTE

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) a pour objectif de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Un des volets de la loi concerne l'épargne retraite, qu'elle réforme en profondeur pour la simplifier, l'assouplir et la rendre plus attractive.



À l'échelle nationale, l'épargne retraite représente aujourd'hui

220
Md €
d'encours total

1700
Md €
pour l'assurance-vie

400
Md €
pour les livrets réglementés

Elle est principalement placée sur quatre produits : contrat Madelin, PERCO, PER Entreprises (ou art.83) et PERP

Quels changements pour l'épargne retraite ?

Renforcer l'attractivité de l'épargne retraite

Les nouvelles dispositions législatives liées à l'épargne retraite ont pour objectifs de rendre l'épargne retraite plus attractive et d'harmoniser ses modalités de fonctionnement.

Un plan d'épargne retraite unique

La loi PACTE crée notamment un Plan épargne retraite individuel (PERI) qui remplacera les dispositifs existants : le Plan d'épargne retraite populaire (PERP) et Madelin (pour les travailleurs

non-salariés). À terme, ces derniers ne seront plus commercialisés, mais les adhérents ayant souscrit à ces différents produits pourront continuer à y verser leur épargne. Parmi les changements notables liés à la future application de la loi PACTE, il convient de citer la transférabilité totale des encours placés en épargne retraite, une flexibilité accrue quant aux possibilités de sortie en capital ou en rente viagère, un assouplissement des modalités de déblocage de l'épargne constituée, ou encore la généralisation de l'option de réversion pour le (la) conjoint(e) à tous les dispositifs PERI (loi PACTE). Une réversion qui est déjà proposée par GARANCE. ●

	Avant la réforme	Après la réforme
Produits d'épargne retraite proposés/commercialisés	PERP Contrats Madelin Article 83 PERCO ...	PERI (Plan d'épargne retraite individuelle) PERE (Plan d'épargne retraite entreprise)
Portabilité des contrats d'épargne retraite	Limitée. Par exemple : un contrat Madelin pouvait être transféré vers un autre contrat Madelin ou un PERP. L'inverse n'étant pas vrai.	Transférabilité totale
Modalités de sortie du contrat	En rente (ou 20 % maximum en capital sur le PERP)	En rente ou en capital
Taux technique garanti (C'est un taux de revalorisation de la rente minimum garanti par avance)	Variable selon les contrats et l'année de souscription	0 %
Déblocage des fonds anticipé	5 cas de déblocage « accidents de la vie »	Un 6 ^e cas : l'acquisition de la résidence principale

LA QUESTION À L'EXPERT...

Yves LAMONCA,
directeur du développement

Plan d'épargne retraite PACTE : que prévoit de faire GARANCE ?

GARANCE est un expert historique de l'épargne retraite. Nous avons été pionniers et leaders sur le marché de la retraite Madelin des indépendants, et serons parmi les premiers à proposer un Plan d'épargne retraite individuel PACTE. Cette nouvelle solution sera un contrat en points qui offre une grande transparence et une meilleure lisibilité. L'épargne retraite implique des placements de long terme ; sur ce dernier point, GARANCE s'est

dotée de sa propre structure de gestion d'actifs, Indép'AM, qui lui assure une expertise fine, personnalisée et des frais bas. C'est aussi sur le terrain du devoir de conseil que nous pourrions compter sur un service de proximité formé qui ira à la rencontre de nos clients. Cette expertise couplée aux atouts de ce nouveau produit devrait en faire une excellente solution pour envisager sereinement son avenir à la retraite.



ZOOM SUR LA LOI PACTE

LA LOI RELATIVE À LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES (PACTE) a pour principal objet la croissance et le développement des entreprises françaises, et plus particulièrement des PME. Un objectif allant de pair avec l'actuelle volonté des pouvoirs publics de redéfinir la place de l'entreprise au sein de la société, de dynamiser l'emploi et de valoriser les créations d'entreprise. La réforme de l'épargne retraite est l'un des grands volets de la loi PACTE.

GARANCE ÉPARGNE

L'assurance vie pour tous !



Dernier-né des solutions d'épargne de GARANCE, GARANCE Épargne s'est fait remarquer par ses performances et son accessibilité. Avec un taux de rendement net de son fonds en euros de 3,10 %⁽¹⁾ en 2017 et en 2018 (contre 1,6 % pour la moyenne du marché), GARANCE Épargne figure en très bonne place dans les classements des nombreux titres de la presse patrimoniale et économique, tels que *Le Point*, *Investir les Echos*, *Mieux vivre votre argent...*

En complément des modes de gestion intégrant des unités de compte⁽²⁾ qui permettent de bénéficier d'une exposition à la carte sur les marchés financiers, GARANCE vous offre la possibilité d'opter pour un profil 100 % sécurisé. Vous pouvez en effet choisir de placer l'intégralité de votre épargne sur le fonds en euros. GARANCE ne pratique aucune incitation à aller vers des supports plus risqués pour bénéficier du fonds en euros. Ainsi, la mutuelle exerce pleinement son rôle d'assureur

en garantissant les capitaux investis, sans déplacer le risque vers le client.

Des performances au seul bénéfice des clients

Si le taux de performance de son actif général repose sur une politique de placements à échéance longue, la redistribution au seul bénéfice de ses adhérents tient aussi au statut mutualiste de GARANCE. La mutuelle n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, elle agit dans le seul intérêt de ses clients. ●

(1) Contrat d'assurance vie en cas de vie de type multisupports. 3,10% de taux de participation aux bénéfices sur l'année 2018 comme en 2017. Pour 2018, le taux de rendement annualisé net de frais de gestion avant prélèvements sociaux et fiscaux s'élève à 3,10%. Les performances passées ne préjugent pas de celles à venir. (2) L'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital.

RETRAITE

GARANCE offre le service MédecinDirect



Devant la difficulté que représente parfois l'accès à un médecin, et soucieuse d'apporter un accompagnement personnalisé tout au long de leur vie à ses adhérents, GARANCE a signé un partenariat avec la plateforme MédecinDirect. Véritable soutien à la médecine de terrain et dans le respect du parcours de soins, ce service vous fait bénéficier d'une consultation médicale à distance pour obtenir un avis, un conseil, voire même un diagnostic ou une ordonnance. En tant que client retraité de GARANCE, vous avez désormais accès à ce service de téléconsultation 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. ●

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous connecter à la plateforme sécurisée, soit par Internet www.medecindirect.fr ou en téléchargeant l'application.



Engagements



23 bourses ont été remises lors de la cérémonie de la Fondation GARANCE dédiée aux apprentis.

La Fondation GARANCE soutient l'avenir de l'artisanat

Seule fondation dédiée à l'artisanat, la Fondation GARANCE s'engage pour le développement du secteur de l'artisanat, et ce depuis maintenant cinq ans.

Programme phare de la Fondation GARANCE, les bourses d'Excellence récompensent chaque année des apprentis méritants et motivés. La campagne de bourses 2019 s'est soldée par la remise de 23 bourses à des apprentis venus de toute la France et issus de tous les métiers, lors d'une soirée en leur honneur au musée des Arts et métiers à Paris, et en présence de l'ensemble des anciens lauréats. Une cérémonie placée sous le signe de la transmission, notamment marquée par l'intervention du chef triplement étoilé Régis MARCON, invité d'honneur de la soirée, et dont la bienveillance et la sincérité symbolisent parfaitement l'esprit de la Fondation GARANCE et de son engagement en faveur de l'artisanat. ●

450 000€
Dotation sur 5 ans versée par GARANCE.

61
apprentis de l'artisanat à ce jour lauréats du programme de bourses d'Excellence.

125 000€
consacrés aux bourses d'Excellence depuis la création du programme en 2016.

14
projets financés par la Fondation GARANCE depuis 2016, pour 95 750 € de subventions accordées.



Investir de façon responsable

Sensible à l'urgence climatique, GARANCE place l'investissement responsable au cœur de sa stratégie d'investissement. En devenant signataire du programme des Nations Unies - PRI (Principes pour l'investissement responsable), GARANCE formalise 6 engagements forts :

- Investir 120 millions d'euros d'ici 2020 dans des immeubles labellisés pour leur qualité énergétique ou répondant à des critères sociétaux.
- Investir 120 millions d'euros d'ici 2021 dans des fonds d'énergies renouvelables.
- Investir 50 millions d'euros en 2019 dans un fonds bas carbone labellisé ISR.
- Investir d'ici 2020 40 % de sa poche actions dans une gestion intégrant des critères ESG.
- Investir 10 millions d'euros d'ici 2022 dans la protection des ressources naturelles, dont les océans.
- Limiter les investissements dans le charbon.

Des engagements reconnus

Au-delà de son métier d'assureur de personnes, GARANCE est un acteur engagé et met en place de nombreuses actions en faveur de ses clients, ses collaborateurs, ses partenaires... En reconnaissance de ses engagements RSE, GARANCE a obtenu en juillet 2017 le label Lucie, premier label de responsabilité sociale, pour une durée de 3 ans. L'audit à mi-parcours de sa démarche vient de confirmer l'octroi de la distinction jusqu'en juillet 2020. ●



Le Conseil d'administration, en partie renouvelé, reconduit Serge CROUIN à la présidence

En tant qu'adhérent de GARANCE, vous êtes représenté par des délégués élus pour 6 ans, renouvelés par moitié tous les 3 ans. Les 210 délégués couvrent l'ensemble du territoire à travers douze sections géographiques et deux autres sections représentant les salariés et autres professionnels indépendants.

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants dont :

Président du Conseil d'administration
Serge CROUIN
(garagiste, Basse-Normandie – Haute-Normandie)

Vice-présidente
Marie TEYSSOU
(tapissière, Centre)

Trésorier
Christian CASSAGNERES
(retraité électricien, Corse-Languedoc-Roussillon-Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

Secrétaire
Virginia GONNET
(responsable administrative, section salariés)

Serge CROUIN a été réélu le 27 juin pour un nouveau mandat de 6 ans, emportant 90 % des voix de l'Assemblée générale et à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Artisan garagiste et entrepreneur dans la Manche, Serge CROUIN, 56 ans, s'est engagé dans les instances de gouvernance de la mutuelle peu après sa création en 1986. D'abord délégué, puis administrateur, il entre au Bureau du Conseil d'administration en 2007 en qualité de Trésorier adjoint. Vice-président à partir de 2010, il devient président en janvier 2012.

Parmi les projets qu'il a portés : la réforme en profondeur des instances de la gouvernance de la mutuelle ou encore la refonte de son identité, en faveur de l'ouverture à tous les publics.

Sur la gouvernance, Serge CROUIN a mené un projet ambitieux visant à renforcer l'ancrage local des délégués, la représentativité des instances et accompagner la professionnalisation des élus. ●

De gauche à droite :

Christian CASSAGNERES
Marie TEYSSOU
Virginia GONNET
Serge CROUIN



ZOOM SUR ...

Les modifications statutaires adoptées par vos délégués lors de l'Assemblée générale du 27 juin dernier concernent pour l'essentiel la gouvernance de GARANCE et n'ont pas d'impact sur vous, en tant qu'adhérent.

Retrouvez toutes les modifications statutaires sur garance-mutuelle.fr rubrique le Mag, article Assemblée générale 2019.



EN CHIFFRES

L'Assemblée générale du 27 juin a permis de souligner la bonne santé économique de GARANCE ainsi que les perspectives de développement de la mutuelle dans le cadre des orientations stratégiques 2017-2022 adoptées par le Conseil d'administration.

2018 - solidité économique confortée et résultats à la hausse

GARANCE affiche un chiffre d'affaires de 122,4 millions d'euros à fin 2018, en hausse de 5,9%. Votre mutuelle a renforcé ses fonds propres et présente un niveau de solvabilité en phase avec les normes de SOLVABILITE 2. Ainsi, après un exercice 2018 bénéficiaire de 4,2 millions d'euros, les fonds propres de GARANCE s'élèvent à plus de 242 millions d'euros, soit une progression de 2,10% par rapport à 2017. De même, la solvabilité de GARANCE est très satisfaisante : le taux de couverture du capital de solvabilité requis, avec correction de volatilité, s'établit à 258%.

Les perspectives de développement de GARANCE

Sur le marché toujours plus concurrentiel de l'assurance de personnes, ces indicateurs démontrent que GARANCE a les moyens de son ambition : **rester un acteur de l'assurance 100% indépendant**. C'est cette ambition d'indépendance qui guide la stratégie de développement de GARANCE pour la période 2017-2022, affinée en 2019 et baptisée CAP 2022.

Les trois piliers fondateurs restent :

- **L'ouverture à tous les publics;**
- **L'élargissement de l'offre;**
- **Le développement des canaux de distribution et la transformation digitale.**

L'évolution positive des résultats 2018 de la mutuelle s'inscrit parfaitement dans ce schéma.

● GARANCE continue de progresser en matière d'épargne retraite avec une hausse de 3,5% de l'offre ARIA Vie.

● GARANCE bénéficie des résultats de commercialisation exceptionnels enregistrés sur GARANCE Épargne, l'offre d'assurance vie de GARANCE qui a été lancée à tous les publics en mars 2018. La première année de collecte s'est élevée à 9,5 millions d'euros. Au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires de GARANCE Épargne sur les 6 premiers mois de l'année s'élève déjà à 38 millions d'euros.

● Ainsi, au 30 juin 2019, GARANCE enregistre une hausse de son chiffre d'affaires global tous produits confondus de 60% par rapport au 30 juin 2018.

● La signature de 100 partenariats économiques, dont celles avec des courtiers de proximité et grossiste, est désormais effective et va permettre à GARANCE de renforcer encore sa présence sur le territoire. ●

51 rue GARANCE, saison 2



Vous souvenez-vous de la web-série « 51 rue GARANCE » que vous aviez découverte l'année dernière ? Elle revient pour une deuxième saison en novembre sur Facebook, YouTube et le site

www.garance-mutuelle.fr.

Toujours sur un ton humoristique, elle se compose de 6 épisodes qui mettent en scène les personnages de Léa, Kamel, Jean-Pierre et Nathalie. « GARANCE assure ceux qui assurent » et propose des solutions adaptées à leurs tracas du quotidien. ●

Les Artisanales de Chartres du 11 au 14 octobre 2019



Partenaire officiel des Artisanales de Chartres, votre mutuelle y organise depuis 14 ans les Tremplins GARANCE et les Trophées GARANCE de l'artisanat, qui permettent à des artisans de tous secteurs de valoriser leurs produits et services. Les Tremplins GARANCE de l'artisanat sont de jeunes entrepreneurs ayant moins de 5 ans d'activité, choisis sur concours. GARANCE leur offre un stand tout équipé de 9 m² où ils peuvent montrer leur savoir-faire et vendre leurs réalisations. ●

 Pour découvrir dès à présent les Tremplins 2019, rendez-vous sur notre page Facebook.

GARANCE développe sa communauté



De plus en plus active sur la toile, GARANCE fait évoluer sa ligne éditoriale et renforce sa présence sur les **réseaux sociaux**. Objectif ? Partager l'actualité de votre mutuelle et de sa Fondation en temps réel. Abonnez-vous à notre page Facebook pour suivre les actions grand public de GARANCE et la valorisation de **#CeuxQuiFontlArtisanat**.

Suivez-nous aussi sur LinkedIn et, nouveauté, GARANCE est désormais présente sur Twitter.

Les prochains événements de votre mutuelle à Paris

- **Les Rabelais des jeunes talents**, le 25 septembre au Grand Rex.
- **Congrès Cobaty**, du 10 au 13 octobre à la Cité des sciences et de l'industrie.
- **Les Rencontres Patrimoniales du particulier**, le 14 octobre à la Maison de la chimie.
- **Europain**, du 11 au 14 janvier 2020 au Parc des Expositions (Porte de Versailles).



REPÈRES lettre d'information annuelle éditée par GARANCE, 51, rue de Châteaudun, 75442 Paris cedex 09 –
Directeur de la publication : Philippe BOLLECKER – Rédaction en chef : Elisabeth MARZAT – Coordination : Mélanie Milon –
Conception, réalisation : EPCKA – Tirage : 235 000 exemplaires – Illustration : Pauline Bonis – Crédit photo : Arekipa

Protection des données à caractère personnel - Pour la réalisation de la présente Lettre Repères adressée à ses adhérents, GARANCE en tant que responsable de traitement utilise vos données personnelles pour les finalités suivantes: informer sur les décisions de l'Assemblée générale, l'évolution des statuts de la mutuelle et les résultats de l'exercice de l'année passée; donner des éléments d'actualité de la mutuelle. La base juridique du traitement est le code de la mutualité et l'intérêt légitime. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement/oubli, de limitation du traitement, de droit à la portabilité des données à «Service Réclamation DPO GARANCE - 51 rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09» ou dpo@garance-mutuelle.fr, et en joignant la copie d'un justificatif d'identité. Par ailleurs, à l'issue de ces démarches, en cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous avez la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL sur son site internet: www.cnil.fr.

GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIRET 391399227 et située 51 rue de Châteaudun 75442 Paris



GARANCE
Garants de votre
indépendance